



13 iem mois non payé cause arrêt maladie de plus 1 an

Par **SYMPAZEN**, le **25/10/2012** à **22:08**

Bonjour, je suis en arrêt maladie depuis le 05 mai 2011, j'ai touché mon 13 iem mois au prorata, mais pour l'année 2012 rien alors que mon contrat de travail stipule que l'article 4 . La rémunération mensuelle brute sera de 10000F, payable sur 13 mois conformément aux dispositions en vigueur au sein de la société. PS embauché en CDI en avril 2000. Je vous remercie par avance de répondre à ma requête, cordialement.

Par **pat76**, le **26/10/2012** à **15:52**

Bonjour, votre contrat date d'avant 2002 puisque vous vous faites état d'une rémunération brute mensuelle en francs. Qu'indique votre convention collective ou l'accord d'entreprise concernant ce 13ème mois? Vous êtes en arrêt maladie depuis mai 2011 et votre contrat de travail est suspendu. Le bénéfice du 13ème mois impose peut-être d'être présent physiquement dans l'entreprise pendant x mois de l'année? Normalement, votre maladie ne doit pas être une cause qui vous empêcherait de bénéficier des avantages conventionnels car cela serait de la discrimination. C'est pour cela qu'il faut savoir ce qu'indiquent les dispositions en vigueur dans l'entreprise pour obtenir le 13ème mois.

Par **SYMPAZEN**, le **26/10/2012** à **21:47**

Bonjour, merci pour votre réponse rapide. Il me semble que lors d'une réunion avec les

membres du syndicat. Ils auraient signés? de tenir compte pour le calcul de calculer sur la présence du salarié dans l'entreprise, pour lutter contre les arrêts maladie. cordialement merci.